



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/2/Add.2
5 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Nairobi, 17-28 octobre 2005
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

Additif

Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007

Fonds supplémentaire

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document donne des renseignements sur les activités prévues et le montant estimatif des ressources correspondantes requises au titre du Fonds supplémentaire, pour examen par la Conférence des Parties à sa septième session. Ces ressources sont demandées pour les activités inscrites au programme de travail du secrétariat que le budget de base ne suffira pas à financer.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 3	3
II. LE FONDS SUPPLÉMENTAIRE	4 – 51	3
A. Généralités	4 – 6	3
B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général	7 – 10	4
C. Science et technologie.....	11 - 22	5
D. Facilitation de la mise en œuvre	23 - 47	9
E. Relations extérieures et information	48 - 51	15
III. CONCLUSIONS	52	18

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 2/COP.1, la Conférence des Parties, à sa première session, a adopté les règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention (ICCD/COP(1)/11/Add.1). Conformément aux paragraphes 9 et 10 de ces règles, le Secrétaire général de l'ONU a constitué un fonds supplémentaire. Le présent document donne des renseignements sur les activités prévues et le montant estimatif des ressources requises au titre de ce fonds.
2. Un financement supplémentaire est demandé pour les activités inscrites au programme de travail du secrétariat pour le prochain exercice biennal que le budget de base ne suffira pas à financer. (Le programme de travail est exposé dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.1.)
3. Ces activités sont, entre autres, les suivantes: conseils et promotion de la synergie pour l'application de la Convention et aide à la collaboration ainsi qu'à la coordination sous-régionale et régionale; préparation du prochain examen de l'application de la Convention, y compris l'établissement de rapports nationaux dans des régions autres que l'Afrique; appui à l'organisation et à la coordination d'activités pour célébrer l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006) et en assurer le suivi; collaboration entre les organisations non gouvernementales; gestion des connaissances, y compris des connaissances scientifiques et techniques, et diffusion d'informations.

II. LE FONDS SUPPLÉMENTAIRE

A. Généralités

4. Il convient de noter que les montants demandés au titre du Fonds supplémentaire sont des estimations préliminaires fondées sur le coût d'activités correspondantes antérieures. Le montant effectif du financement supplémentaire qui sera nécessaire pour chaque activité dépendra de divers facteurs – possibilité de conclure des accords de partage des coûts avec certains partenaires, coût des voyages par avion et montant de l'indemnité de subsistance au moment où les réunions considérées seront organisées, coût des services de consultants en fonction du niveau de compétences requis, etc. Les sommes indiquées dans le présent document n'ont donc qu'un caractère indicatif. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des montants estimatifs par programme, sans ventilation par objet, ni même par année de dépense, en prévision de changement de fond. Des estimations plus détaillées seront fournies dans des documents distincts soumis aux donateurs et aux autres partenaires concernés pendant l'exercice biennal.
5. En ce qui concerne le rapport entre les activités financées par le Fonds supplémentaire et les activités financées par le budget de base, il convient également de noter que, dans certains cas on a besoin de ressources supplémentaires pour exécuter la majeure partie de la tâche considérée. C'est le cas pour une des principales fonctions du secrétariat, à savoir soutenir le processus d'examen de l'application de la Convention, notamment en fournissant une assistance pour l'établissement des rapports nationaux. Un financement supplémentaire est nécessaire pour l'aide à la préparation technique du rapport dans les pays parties concernés, pour les services de consultants destinés à faciliter la compilation et l'analyse des rapports, ainsi que pour les dépenses logistiques et les frais de voyage afférents aux réunions d'examen à l'échelle régionale et mondiale. Le plus souvent, cependant, un financement supplémentaire est requis pour

compléter les ressources du budget de base et permettre de mener à bien les tâches assignées par la COP. En pareil cas, les ressources du budget de base, en particulier les crédits alloués pour les dépenses de personnel, servent à entreprendre ou superviser des travaux analytiques, à établir des contacts avec les partenaires ou à rassembler et diffuser des renseignements. Les activités connexes – organisation de réunions, travaux d'imprimerie (rapports et publications), services de consultants extérieurs, etc. – exigent un financement supplémentaire.

Tableau 1. Récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires, par programme (montants estimatifs en milliers de dollars É.-U.)

Programme	Total
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général	930,0
Science et technologie	3 823,7
Facilitation de la mise en œuvre	9 785,0
Relations extérieures et information	3 738,2
Total partiel, programmes	18 276,9
Frais généraux	2 376,0
Montant estimatif total des ressources nécessaires	20 652,9

6. Des activités financées par le Fonds supplémentaire seront exécutées dans le cadre des programmes suivants: l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général; science et technologie; facilitation de la mise en œuvre; relations extérieures et information. Ces activités, ainsi que les prévisions de dépenses correspondantes sont décrites ci-après, pour examen par la Conférence des Parties.

B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général

7. Compte tenu des objectifs et des activités exposés dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.1, il faudra prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 un financement supplémentaire pour les éléments suivants du programme «Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général».

Renforcement des capacités pour la soumission de projets au FEM

8. L'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial ayant décidé de faire de la dégradation des terres un nouveau domaine d'intervention du FEM, et celui-ci étant donc devenu un mécanisme de financement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les pays en développement parties touchés ont demandé une aide pour se familiariser avec les modalités opérationnelles du Fonds, compte tenu des exigences particulières du processus de la Convention. À cette fin, les activités suivantes seront menées pendant l'exercice biennal 2006-2007: a) réunions de consultation de courte durée axées sur les centres de liaison/organes de coordination nationaux de la Convention; b) établissement et diffusion de documents d'information sur les activités de renforcement des capacités et le rôle des centres de

liaison, sur le Programme opérationnel 15 du FEM, ainsi que sur les procédures et options financières de ce fonds; c) liaison avec le FEM et ses agents d'exécution, participation aux réunions de comités directeurs, contribution au renforcement de la capacité des organes nationaux de coordination et renforcement du rôle des différents acteurs.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Renforcement des capacités pour la soumission de projets au FEM	<u>100 000</u>

9. Système d'information sur la désertification à l'appui des programmes d'action nationaux dans la région méditerranéenne (DISMED): ce système vise à aider les administrations nationales des pays méditerranéens à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. Il sera développé en 2006. Pendant l'exercice biennal, des dépenses seront également consacrées à la formation, à l'achat de matériel et à la tenue à jour du DISMED.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Développement du DISMED	250 000
Formation, matériel et tenue à jour du DISMED	100 000
Total – DISMED	<u>350 000</u>

10. Conformément, entre autres, à la recommandation du Groupe d'experts sur le programme de travail commun de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique, un appui est demandé pour faciliter l'établissement de projets qui seront soumis au FEM et à d'autres sources potentielles de financement. Grâce à cet appui, huit stages de formation seront organisés pendant l'exercice biennal, en collaboration avec les institutions compétentes sur la base du partage des coûts. Les ressources nécessaires sont évaluées à 60 000 dollars É.-U. par stage, y compris la rémunération des formateurs.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Huit stages de formation à la préparation de projets	480 000
Total – Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général	<u>930 000</u>

C. Science et technologie

11. Plusieurs activités au titre du programme «Science et technologie», en particulier celles qui concernent la synergie, seront exécutées en collaboration étroite avec le personnel chargé du programme «Appui à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, conseils juridiques et questions d'intérêt général».

12. Compte tenu des objectifs et des activités exposés dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.1, il faudra prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 un financement supplémentaire pour les activités suivantes.

Appui aux travaux du Groupe d'experts du Comité
de la science et de la technologie

13. Le Groupe d'experts s'est réuni à Beijing (Chine) en octobre 2004 pour examiner de façon approfondie les activités menées par ses membres. Il a formulé sept propositions pour l'exécution des principaux éléments du plan de travail biennal (voir ci-après). Un financement partiel a déjà été trouvé pour certains projets et les autres devraient être mis en œuvre dans le courant de l'exercice.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Mise au point de la stratégie de communication du Comité de la science et de la technologie	218 000
Établissement d'un cadre stratégique pour développer la synergie entre les conventions de Rio	105 000
Étude en vue de mettre au point une méthode intégrée pour l'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres	98 300
Étude sur les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités visant à combattre la désertification	219 000
Méthodes efficaces pour évaluer la désertification à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale	93 000
Évaluation de l'état des systèmes communs de repères et d'indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification	176 000
Étude et recommandation de directives pour les systèmes d'alerte rapide à court et à long terme	131 000
Total – Appui aux travaux du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie	<u>1 040 300</u>

Appui au rassemblement et à la diffusion de renseignements sur les thèmes
prioritaires du Comité de la science et de la technologie

14. Connaissances traditionnelles, repères et indicateurs et systèmes d'alerte rapide: pour mettre au point des méthodes au titre de ces trois thèmes prioritaires, la Conférence des Parties a invité celles-ci, de même que les organisations et institutions compétentes, à faire des études pilotes et des essais ainsi qu'à fournir des études de cas et des données sur les leçons tirées de l'expérience. Les Parties, les organisations internationales et régionales compétentes et les entités intéressées du secteur public et du secteur privé ont été priées de faciliter l'action entreprise par les pays en développement parties à cette fin, et à y contribuer sur le plan scientifique, technique et financier. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, un appui sera fourni aux initiatives prises dans les trois domaines considérés.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Connaissances traditionnelles	40 000
Repères et indicateurs	40 000
Systèmes d'alerte rapide	40 000
Total – Connaissances traditionnelles, repères et indicateurs et systèmes d'alerte rapide	<u>120 000</u>

15. Centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles: un accord entre le Ministère italien de l'environnement et le secrétariat a été signé en 2001 en vue de créer un centre de recherche à Matera (Italie). Pendant le prochain exercice biennal, on s'emploiera à mettre ce centre en service pour qu'il puisse étayer les travaux sur les connaissances traditionnelles. Il aura pour tâche principale de faire des recherches sur les connaissances et les techniques traditionnelles et locales qui peuvent être utiles pour combattre la désertification.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Mise en service du centre	<u>150 000</u>

16. Programme méditerranéen de formation pour l'harmonisation des systèmes d'alerte rapide et des instruments opérationnels de surveillance des changements climatiques et de la désertification: il s'agit d'aider les organes nationaux de coordination des pays méditerranéens à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, en leur apprenant à mieux utiliser les systèmes d'alerte rapide et d'autres instruments de surveillance des changements climatiques et de la désertification. Ce projet est entrepris en coopération avec le Service météorologique national d'Italie, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) et le Réseau de centres régionaux de formation professionnelle en météorologie de l'OMM, en particulier les centres d'Algérie et d'Israël.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Séminaires de formation	564 400
Atelier de suivi	175 500
Réseau interrégional	301 500
Total – Programme méditerranéen de formation	<u>1 041 400</u>

17. Transfert de connaissances spécialisées et de technologie: pour renforcer les bases du transfert de connaissances spécialisées et de technologie aux fins de l'application de la Convention, on fournira un appui à la réalisation d'études pilotes et au rassemblement de données. Le document ICCD/COP(7)/CST/INF.2 fournit de plus amples renseignements au sujet des activités du Comité de la science et de la technologie dans ce domaine.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Transfert de connaissances spécialisées et de technologie	<u>40 000</u>

Appui au programme de bourses d'études de la Convention

18. Il est proposé de lancer un programme de bourses d'études pendant l'exercice biennal 2006-2007, en s'inspirant de ceux qui ont été établis au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Ce programme offrira une formation à des acteurs qui travaillent dans les zones arides et semi-arides. Il comprendra plusieurs éléments: stages de courte durée, participation à des conférences internationales, voyages d'étude en rapport avec la Convention et établissement de documents techniques. De plus amples renseignements sont fournis à ce sujet dans le document ICCD/COP(7)/CST/INF.1.

Dollars É.-U.

Établissement du programme de bourses d'études

500 000

Coopération avec d'autres organismes, y compris les secrétariats d'autres conventions

19. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et celui de la Convention sur la diversité biologique organiseront un atelier conjoint pour mettre en œuvre leur programme de travail commun relatif à la biodiversité dans les zones arides et subhumides. Il s'agira d'aider les centres de liaison des deux conventions à appliquer celles-ci d'une façon synergique grâce à l'échange de données d'expérience et à des modules de formation interactifs sur les principaux aspects du programme de travail commun.

Dollars É.-U.

Organisation d'un atelier conjoint avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

100 000

20. Le secrétariat est appelé à participer à des échanges scientifiques ainsi qu'aux travaux d'organes directeurs dans le cadre d'initiatives internationales récentes. Plus particulièrement, il continuera à collaborer au renforcement de la synergie entre les conventions de Rio, dans le cadre du Groupe de liaison mixte. Certains thèmes retenus par le Groupe seront approfondis en vue de l'établissement de programmes de coopération, avec la participation de représentants des Parties aux trois conventions.

Dollars É.-U.

Échanges scientifiques et renforcement de la synergie dans le cadre du Groupe de liaison mixte

100 000

21. Suite à l'atelier de Viterbo sur les forêts et les écosystèmes forestiers, on définira les éléments d'une démarche commune dans le secteur forestier et on mettra au point des outils à l'intention des décideurs et des parties prenantes aux trois conventions de Rio, qui pourraient exposer les principales étapes conduisant à l'adoption de décisions et de programmes appropriés dans ce domaine. Le projet du Groupe d'experts concernant l'établissement d'un cadre stratégique pour renforcer la synergie est étroitement lié au suivi de l'atelier de Viterbo.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Suivi de l'atelier de Viterbo	<u>100 000</u>

Appui aux réseaux d'institutions compétentes

22. Par sa décision 13/COP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de conclure avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) «des arrangements contractuels nécessaires pour mener à bien la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants» (ICCD/COP(5)/11/Add.1). Le document ICCD/COP(7)/CST/10 donne des détails à ce sujet.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Phase 2 du recensement et de l'évaluation	632 000
Total – Science et technologie	<u>3 823 700</u>

D. Facilitation de la mise en œuvre

23. Compte tenu des objectifs et des activités exposés dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.1, il faudra prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 un financement supplémentaire pour les éléments suivants du programme «Facilitation de la mise en œuvre».

Appui à l'établissement de rapports dans les régions autres que l'Afrique

24. Conformément à la décision 1/COP.5, les pays parties touchés de régions autres que l'Afrique doivent fournir des renseignements sur les activités menées aux fins de l'application de la Convention pour la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties. Pour leur faciliter la tâche, des dons d'un faible montant seront accordés à tous les pays parties touchés d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe qui remplissent les conditions requises. Ces dons pourront servir à recruter des spécialistes chargés de rassembler et de compiler les données nécessaires, à mobiliser les intéressés et à organiser à l'échelon national des consultations pour valider les rapports.

25. Une aide sera également fournie pour l'établissement de rapports sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Dons à 44 pays parties d'Asie	580 000
Dons à 32 pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes	480 000
Dons à 12 pays parties d'Europe	240 000
Appui à l'établissement de rapports sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes	30 000
Total – Rapports sous-régionaux	<u>1 330 000</u>

Préparation de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

26. Le secrétariat fera appel à des consultants extérieurs pour l'aider à compiler efficacement et dans les délais les rapports reçus des Parties et d'autres acteurs.

27. Des réunions d'examen seront en outre organisées au niveau régional avant la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, afin d'étudier les tendances régionales qui se dégagent des rapports et de faire la synthèse des mesures prises à ce niveau pour faire face aux problèmes posés par l'application de la Convention.

28. En Afrique, une réunion du bureau élargi du Groupe africain sera organisée pour aider les pays parties à se préparer à la cinquième session du Comité.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Services de consultants	90 000
Réunions d'examen régionales en Asie	280 000
Réunions d'examen régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes	150 000
Réunions d'examen régionales en Méditerranée septentrionale et en Europe centrale et orientale	160 000
Réunion du bureau élargi du Groupe africain	60 000
Total – Préparation de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	<u>740 000</u>

Aide aux Parties pour l'exécution des obligations que leur impose la Convention

29. La Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention (décision 8/COP.4) invite toutes les Parties touchées à mettre au point leur programme d'action national avant la fin de 2005 (ICCD/COP(4)/11/Add.1). On s'attend que certains pays parties touchés, en particulier ceux qui ont adhéré récemment à la Convention, ne pourront pas arrêter leur programme d'action et le faire valider à l'échelon national avant l'exercice biennal 2006-2007. En outre, plusieurs pays touchés qui avaient établi leur programme au tout début du processus de la Convention ont demandé une aide pour l'actualiser et l'adapter aux exigences de ce processus, de façon à l'harmoniser avec d'autres stratégies et programmes nationaux, à le concrétiser par des projets dans les domaines prioritaires et à l'ajuster à l'évolution de la situation.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Mise au point ou actualisation des programmes d'action nationaux des pays parties d'Afrique	210 000
Mise au point ou actualisation des programmes d'action nationaux des pays parties d'Asie	110 000
Mise au point ou actualisation des programmes d'action nationaux des pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes	120 000
Mise au point ou actualisation des programmes d'action nationaux des pays d'Europe centrale et orientale	160 000
Total – Programmes d'action nationaux	<u>600 000</u>

30. En Afrique, un appui sera également fourni pour l'actualisation des profils par pays et l'utilisation de repères et d'indicateurs permettant d'améliorer la surveillance et l'évaluation de l'application de la Convention, compte tenu des recommandations formulées par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa troisième session. On procédera également à un examen approfondi de l'exécution des programmes d'action nationaux avec cinq pays parties d'Afrique, en se fondant sur leur dernier rapport national.

Dollars É.-U.

Surveillance et évaluation de l'exécution des plans d'action nationaux en Afrique	<u>390 000</u>
---	----------------

31. En Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et orientale, on aidera les pays parties touchés à mener des campagnes de sensibilisation en faveur de la Convention et à promouvoir la participation à l'exécution des plans d'actions nationaux, grâce à l'établissement de publications, à la traduction de documents existants et à d'autres activités.

Dollars É.-U.

Activités de sensibilisation en Amérique latine et dans les Caraïbes	150 000
Activités de sensibilisation en Europe centrale et orientale	50 000
Total – Sensibilisation	<u>200 000</u>

32. En Amérique latine et dans les Caraïbes, un appui sera aussi fourni pour faciliter l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Dollars É.-U.

Intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes	<u>350 000</u>
---	----------------

Promotion de la coordination et de la coopération au niveau sous-régional

33. Des programmes d'action sous-régionaux ont été mis au point dans quatre sous-régions d'Afrique, quatre d'Asie et deux d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la coopération sous-régionale se poursuivra avec l'organisation d'ateliers thématiques et de réunions de consultation. Il est prévu d'organiser cinq ateliers thématiques en Afrique.

34. En Asie, on poursuivra l'exécution des activités inscrites aux programmes d'action sous-régionaux existants, ainsi que l'élaboration des programmes d'action sous-régionaux pour l'Asie du Nord-Est et le Pacifique. En outre, trois réunions de consultation sous-régionales seront organisées pendant l'exercice biennal pour assurer le suivi de l'Initiative d'Abou Dhabi, lancée à la réunion régionale asiatique de 2003.

35. En Amérique latine et dans les Caraïbes, on poursuivra l'exécution des activités inscrites aux programmes d'action sous-régionaux existants, ainsi que l'élaboration des programmes d'action sous-régionaux pour le Gran Chaco et la Puna Americana.

36. Les pays d'Europe du Sud-Est ont entrepris de créer un centre de gestion de la sécheresse, en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes scientifiques compétents. Il est prévu d'organiser en 2006 une réunion à ce sujet.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Ateliers thématiques en Afrique	250 000
Programmes d'action sous-régionaux en Asie	260 000
Réunions de consultation concernant l'Initiative d'Abou Dhabi en Asie	80 000
Programmes d'action sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes	200 000
Atelier sur le centre de gestion de la sécheresse en Europe du Sud-Est	70 000
Total – Promotion de la coordination et de la coopération au niveau sous-régional	<u>860 000</u>

Promotion de la coopération et de l'établissement de réseaux au niveau régional

37. Appui aux préparatifs régionaux de la huitième session de la Conférence des Parties: pour aider les pays parties touchés à se préparer à la huitième session de la Conférence des Parties et pour favoriser des progrès concrets dans l'application de la Convention au niveau régional, on organisera en 2007 des réunions préparatoires régionales en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la Méditerranée septentrionale ainsi qu'en Europe centrale et orientale.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Réunion régionale en Afrique	300 000
Réunion régionale en Asie	120 000
Réunion régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes	180 000
Réunion régionale en Méditerranée septentrionale	85 000
Réunion régionale en Europe centrale et orientale	60 000
Total – Réunions régionales	<u>745 000</u>

38. Promotion de réseaux thématiques: des réseaux thématiques ont été mis en place pour les six domaines prioritaires des programmes d'action régionaux en Afrique et en Asie. On continue à affiner les orientations thématiques et à étoffer la base de connaissances des réseaux existants, ainsi qu'à lancer des initiatives pilotes. On a cependant grand besoin d'un appui catalyseur pour maintenir l'élan de ces initiatives.

39. En Amérique latine et dans les Caraïbes, quatre des six réseaux thématiques ont été établis et la collaboration régionale pour le développement de ces réseaux se poursuivra pendant l'exercice biennal. La mise en place des deux réseaux restants est en bonne voie et ils devraient voir le jour en 2006.

40. En Europe centrale et orientale, les domaines prioritaires de coopération régionale ont été définis. Des consultations et des réunions entre les pays de la région seront organisées en vue de l'établissement de trois réseaux thématiques régionaux et de deux centres de formation dans les domaines en question.

41. Une conférence thématique sur le rôle de l'agriculture biologique et de la fertilité des sols sera organisée en 2006 dans le cadre de l'application de la Convention en Europe.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Développement des réseaux thématiques en Afrique	200 000
Développement des réseaux thématiques en Asie	530 000
Développement des réseaux thématiques en Amérique du Sud et dans les Caraïbes	500 000
Action dans les domaines thématiques prioritaires en Europe centrale et orientale	130 000
Conférence sur l'agriculture biologique en Europe	100 000
Total – Réseaux thématiques	<u>1 460 000</u>

Promotion de la coopération au niveau interrégional

42. Réunion sur le cadre de coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes: on continuera à soutenir le cadre de coopération Afrique-Amérique latine et Caraïbes en encourageant les activités de sensibilisation technique et politique et la collaboration entre les pays des deux régions pour la mise en œuvre des trois axes de la stratégie établie (renforcement des capacités, amélioration des politiques et exécution de mesures concrètes). Ces axes ont été définis lors des réunions précédentes, tenues au Brésil en 1998, au Mali en 2000, au Venezuela en 2002 et en Tunisie en 2004. La prochaine sera organisée en 2006, en collaboration avec le Gouvernement de la République dominicaine.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Réunion sur le cadre de coopération Afrique-Amérique latine et Caraïbes	<u>250 000</u>

Promotion de la synergie

43. Des ateliers locaux, nationaux et sous-régionaux seront organisés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et orientale pour faciliter l'application synergique des programmes d'action nationaux et promouvoir une gestion durable des terres afin d'atténuer les changements climatiques, de s'y adapter et de préserver la diversité biologique.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Ateliers sur la synergie en Afrique	210 000
Ateliers sur la synergie en Asie	150 000
Ateliers sur la synergie en Amérique latine et dans les Caraïbes	300 000
Ateliers sur la synergie en Europe centrale et orientale	180 000
Total – Promotion de la synergie	<u>840 000</u>

Facilitation des partenariats

44. Pour promouvoir la constitution de partenariats aux fins de l'application de la Convention, on appuiera la préparation et l'organisation de réunions de consultation nationales en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et orientale, le but étant de renforcer l'intégration des programmes d'action nationaux dans d'autres plans nationaux de développement et de les mettre au service de la réduction de la pauvreté.

45. En Afrique, on favorisera l'établissement de liens entre les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et des initiatives et actions régionales et mondiales comme TerrAfrica, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les projets PNUD/FEM en faveur des pays les moins avancés et des petits États en développement insulaires – notamment en organisant des consultations et en y participant. En Asie, on reliera les outils de programmation de la Convention aux programmes de mobilisation de fonds pour la gestion des ressources naturelles lancés par des donateurs multilatéraux et bilatéraux.

46. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des réunions de consultation sous-régionales seront organisées entre les pays des Caraïbes et de la Més-Amérique. On mettra également en œuvre un programme régional de formation à la mobilisation de ressources.

47. Les activités visant à faciliter l'établissement de partenariats seront exécutées en collaboration étroite avec les institutions apparentées au FEM et avec le Mécanisme mondial.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Appui aux réunions de consultation nationales en Afrique	740 000
Appui aux réunions de consultation nationales en Asie	230 000
Appui aux réunions de consultation nationales en Amérique latine et dans les Caraïbes	630 000
Appui aux réunions de consultation nationales en Europe centrale et orientale	120 000
Promotion de liens entre les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et les activités régionales et mondiales correspondantes en Afrique	100 000
Appui aux activités sous-régionales et régionales visant à établir des partenariats en Amérique latine et dans les Caraïbes	200 000
Total – Facilitation des partenariats	<u>2 020 000</u>
Total général – Facilitation de la mise en œuvre de la Convention	<u>9 785 000</u>

E. Relations extérieures et information

48. Compte tenu des objectifs et des activités présentés dans le document ICCD/COP(7)/2/Add.1, il faudra prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007 un financement supplémentaire pour le programme «Relations extérieures et information».

Appui à l'organisation et à la coordination d'activités relatives
à l'Année internationale des déserts et de la désertification

49. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la majorité des activités dans le domaine des relations extérieures et de l'information seront liées à l'Année internationale des déserts et de la désertification.

Dollars É.-U.

Appui à la coordination de l'Année internationale des déserts et de la désertification: une équipe composée de stagiaires, de consultants et de fonctionnaires du secrétariat aidera le Secrétaire exécutif, nommé coordonnateur de l'Année, à assurer la préparation, la célébration et le suivi de celle-ci (le montant prévu comprend les frais de consultants, de voyage et de communication)	300 000
On soutiendra la production et la diffusion d'émissions de télévision sur la désertification par les principaux médias internationaux, en mettant l'accent sur les messages essentiels de l'Année	70 000
On créera un site Web sur l'Année, qui comprendra des parties spécialement consacrées aux médias, au rassemblement de données sur les activités menées par les pays et à l'information des intéressés	100 000
La Conférence de l'UNESCO sur l'avenir des terres arides permettra de faire le point des recherches, des politiques et des programmes de mise en valeur menés depuis 50 ans et de réviser les priorités pour promouvoir le développement durable des terres arides du monde entier	200 000
Une formation au journalisme environnemental sera dispensée à une centaine de journalistes influents qui ont déjà un réseau médiatique bien établi dans leurs pays respectifs	158 200
On prévoit d'organiser des ateliers régionaux ou nationaux sur les liens entre la désertification et la sécurité alimentaire, en collaboration avec des institutions compétentes comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour montrer comment l'application de la Convention peut contribuer à l'élimination de la faim ainsi qu'à l'exercice du droit à l'alimentation dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire	250 000
Installation de stands d'information sur l'Année internationale des déserts et de la désertification dans le hall de l'Assemblée générale (soixantième et soixante et unième sessions)	50 000

Promotion du dialogue avec les spécialistes: il est prévu d'organiser en 2006, en coopération avec l'UNESCO, une conférence scientifique internationale sur les déserts et la désertification. Elle aidera à attirer l'attention des spécialistes sur l'Année, à faire le point de la contribution de la science à l'application de la Convention, ainsi qu'à établir des partenariats entre les pays touchés par la désertification, les organismes des Nations Unies, des chercheurs, des partenaires du secteur privé et des organisations non gouvernementales	100 000
Un séminaire sur la désertification et les migrations sera organisé suite au colloque d'Almeria tenu il y a 10 ans sur le même thème. Les participants feront le point de la situation en ce qui concerne les migrations induites par la désertification et, avec l'aide de la communauté nationale et internationale, étudieront les moyens d'y faire face.	120 000
Table ronde internationale sur la promotion de l'investissement dans la gestion durable des terres – Application synergique des trois conventions de Rio: cette réunion, qui se tiendra à Kyoto (Japon), mettra en lumière diverses possibilités d'investissement et divers mécanismes obéissant aux lois du marché, découlant ou non du Protocole de Kyoto, comme l'échange de droits d'émission de carbone et les modes de financement faisant intervenir à la fois l'aide publique au développement et l'investissement privé	120 000
Réunion mondiale pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial 10 ans après son entrée en vigueur (Argentine)	400 000
Réunion régionale: Jeunesse et environnement, leçons tirées de l'expérience et perspectives en Afrique (Mali)	400 000
Réunion mondiale sur les femmes et la désertification: Évaluation du rôle des femmes dans l'application de la Convention (Chine)	250 000
Festival international de cinéma sur le thème «Les nuits du désert»: ce festival sera une des principales activités culturelles de l'Année internationale. Il visera à sensibiliser le grand public à la désertification sous ses aspects sociaux et culturels, à faire connaître l'identité culturelle et les capacités des communautés vivant dans les zones arides et à encourager l'adoption de mesures concrètes en faveur des pays en développement parties touchés.	250 000
Total – Appui à l'organisation et à la coordination d'activités relatives à l'Année internationale des déserts et de la désertification	<u>2 918 200</u>

Appui à la participation d'ONG au processus de la Convention

50. La participation d'organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la Convention, ainsi qu'aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et aux réunions organisées par les Parties, est indispensable à la bonne application de cet instrument. En outre, la participation active de la société civile à la préparation et à la célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006) est une condition *sine qua*

non du succès de cette Année. À cet égard, les activités prévues pour faciliter la participation des ONG sont les suivantes:

	<u>Dollars É.-U.</u>
Participation d'ONG à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	100 000
Participation d'ONG à la huitième session de la Conférence des Parties	300 000
Préparation des ONG en vue du dialogue ouvert qui aura lieu pendant la huitième session de la Conférence des Parties	35 000
Participation d'ONG aux réunions préparatoires de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de la huitième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'aux ateliers relatifs aux réseaux thématiques régionaux	100 000
Renforcement des mécanismes de communication pour la fourniture d'informations aux réseaux d'ONG	10 000
Appui aux mesures prises par la société civile pour célébrer l'Année internationale des déserts et de la désertification	100 000
Total – Appui à la participation d'ONG au processus de la Convention	<u>645 000</u>

Information et média

51. La célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification entraînera une nette augmentation de la demande d'informations. Des documents de base sur la désertification, y compris de nouvelles traductions de publications existantes, seront fournis principalement aux médias, mais aussi aux gouvernements, aux ONG et à d'autres acteurs participant à la célébration de l'Année. Il faudra concevoir, établir et diffuser ou commercialiser divers produits d'information pour sensibiliser le public et faire connaître l'Année. On fera appel aux services de consultants pour la production de documents d'information ainsi que pour la liaison avec les donateurs potentiels.

	<u>Dollars É.-U.</u>
Brochure sur l'Année	30 000
Dépliants	15 000
Cinq campagnes d'affichage consécutives	40 000
Dossiers de presse	5 000
Cartes de poche	20 000
Souvenirs	40 000
Services de consultants	25 000
Total – Information et média	<u>175 000</u>
Total général – Relations extérieures et information	<u>3 738 200</u>

III. CONCLUSIONS

52. À sa septième session, la Conférence des Parties pourrait prendre note des activités qui devront être financées par le Fonds supplémentaire pendant l'exercice biennal 2006-2007 et des estimations concernant les ressources nécessaires. Elle pourrait aussi inviter les Parties ainsi que les gouvernements des États non parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à verser des contributions au Fonds supplémentaire.
